

AESH EN LUTTE !

NOUS SOMMES ACCOMPAGNANT-ES D'ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP EN PEC CUI, CDD ET CDI. Depuis plusieurs semaines nous nous mobilisons la loi Blanquer et les dispositions qui concernent l'école inclusive. **JEUDI 23 MAI NOUS ÉTIIONS NOMBREUSES ET NOMBREUX EN GRÈVE.**

NOUS DÉNONÇONS LES PIAL (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisé) : avec ces regroupements d'écoles, de collèges et de lycées, nous serions amené-es à accompagner de plus en plus d'élèves pour de moins en moins d'heures. Le rectorat affecterait un quota d'AESH aux pôles et les besoins d'accompagnement des élèves seraient évalués par les chef-fes d'établissement. Nous devrions nous déplacer sur plusieurs écoles et établissements et notre affectation pourrait être modifiée tout au long de l'année en fonction de l'évolution des besoins.

NOUS NE VOULONS PAS NON PLUS DU MULTI-EMPLOYEUR : pour répondre à la problématique des temps partiels imposés, la loi Blanquer ouvre la possibilité d'étendre nos contrats à d'autres employeurs. Nous pourrions travailler à la fois l'éducation nationale dans les écoles et établissements, pour les collectivités territoriales sur le temps périscolaire, voire pour les familles à domicile. Nous ne serions plus alors des personnels de l'éducation nationale.

Ces projets sont néfastes et ce n'est pas ce dont ont besoin les élèves en situation de handicap, leurs familles et les personnels de l'éducation nationale. **À TRAVERS CES PROJETS C'EST L'ÉCOLE INCLUSIVE QUI EST ATTAQUÉE.**

Mercredi 15 mai nous avons été reçu-es en audience par le rectorat de Paris. Nous avons demandé à être informé-es sur la mise en place des PIAL dans l'académie mais le rectorat a refusé de nous répondre.

Nous avons posé la question de l'avenir des collègues en contrat PEC CUI étant donné les annonces de la suppression de ces contrats à la rentrée 2019. Le rectorat s'est engagé à passer tou-tes les collègues en CDD à la fin du contrat en cours, sans repasser d'entretien comme c'était le cas avant.

Sur nos autres demandes, nous n'avons obtenu aucune réponse satisfaisante. Nous exigeons dès maintenant :

- que l'ensemble de la formation initiale, à l'exception des analyses de situations professionnelles, soit faite avant la prise de poste, de manière regroupée et sur des horaires correspondant aux plages de travail effectif ;
- qu'il ne nous soit pas affecté plus de deux élèves ;
- que l'on soit consulté pour les procédures d'affectation, que les vœux émis soient respectés, qu'il n'y ait pas de changement imposé d'affectation sans raison valable en cours d'année ;
- que dans nos emplois du temps soit prévu du temps de concertation et de préparation hebdomadaire ;
- que soit remis à tou-tes les AESH à chaque début d'année une brochure papier regroupant les informations importantes : références juridiques de nos contrats, droit à la formation, organigramme et contacts utiles au rectorat... ;
- que nos salaires soient versés à temps, qu'en cas de problème nous soyons averti-es en amont, qu'un dispositif d'urgence soit mis en place, que nos fiches de paye nous parviennent dans les temps.

• **MERCREDI 29 MAI NOUS SERONS DE NOUVEAU REÇU-ES AU RECTORAT : RASSEMBLEMENT POUR SOUTENIR LA DÉLÉGATION DE 13H À 16H**

12 boulevard d'Indochine 75019 – Métro Porte de Pantin – Tram Butte du Chapeau rouge

• **MERCREDI 19 JUIN POUR PRÉPARER LES ACTIONS DE LA RENTRÉE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES AESH PARISIEN-NES DE 17H À 20H**

Bourse du travail 3 rue du Château d'eau 75010 – Métro République ou Jacques Bonsergent

IL N'Y AURA PAS L'ÉCOLE RÉELLEMENT INCLUSIVE SANS UN STATUT POUR LES AESH.

NOUS REVENDIQUONS

- ▶ La titularisation sans condition de diplôme, de formation ou de nationalité de tou-ttes les AESH actuellement en poste quelque soit le type de contrat (PEC CUI, CDD, CDI), par la création d'un corps de fonctionnaire ;
- ▶ Le changement du nom de notre métier en celui d'Éducateur-trice Scolaire Spécialisé-e, valorisant ainsi nos compétences, et notre rôle pédagogique et éducatif ;
- ▶ À l'entrée dans le métier, une formation d'un an rémunérée à l'ESPE ;
- ▶ Un salaire à 1700€ net pour un temps plein et un avancement à l'ancienneté tenant compte de toutes les années déjà effectuée quelque soit le type de contrat ; l'attribution de la prime REP ;
- ▶ Un temps plein à 28h dont 24h maximum d'accompagnement auprès des élèves, le reste des heures étant dédiées aux réunions, à la concertation, à la préparation et à la formation ;
- ▶ Une formation continue avec une offre adaptée, sur temps de travail et sans obligation, et des temps d'analyses de pratiques professionnelles ;
- ▶ Concernant l'affectation : la suppression des mentions « individuelle » et « mutualisée », pas plus de deux élèves en accompagnement (respect des notifications horaires de la MDPH), pas d'affectation sur plus de deux écoles ou établissements, et pas plus de deux accompagnant-es pour un-e même élève ; pour les AESH CO une affectation sur une seule ULIS ;
- ▶ La création d'un corps de remplaçant-es AESH ;
- ▶ La suppression de toute forme d'évaluation hiérarchique.



NOUS ALLONS CONTINUER À NOUS ORGANISER ET NOUS MOBILISER DANS LES SEMAINES ET LES MOIS À VENIR. POUR ÊTRE TENU-ES AU COURANT DES PROCHAINS RENDEZ-VOUS :

INSCRIVEZ-VOUS SUR LA LISTE MAIL D'INFORMATION DU COLLECTIF EN ENVOYANT UN MAIL À PRECAIRES.EDUCATION@RISEUP.NET